

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20241205-D80-1224-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.80/12.24

Objet : Budget Ville 2024
Association "Picapon Solid'r"
Versement d'une subvention exceptionnelle

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.80/12.24
Objet : Budget Ville 2024
Association "Picapon Solid'r"
Versement d'une subvention exceptionnelle

Monsieur BELGHACHEM indique que l'association lillebonnaise "Picapon Solid'r" a participé en octobre dernier à un trek d'orientation, 100% féminin, au Maroc et organisé par "Les Aventurières du Désert".

Une partie des frais d'inscription est reversée à l'association "Solidarité femmes 72" dont l'objet est la lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de cette action, l'association "Picapon Solid'r" a sollicité l'aide financière de la Ville de Lillebonne à laquelle il est proposé de répondre favorablement par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 euros.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'apporter une aide financière à l'association "Picapon Solid'r" dans le cadre de sa participation en octobre 2024 à un trek d'orientation,

Considérant que la seule présence de conseillers intéressés au cours de ladite délibération peut influencer le vote du Conseil Municipal, les élus se déclarant membres de l'association concernée ne prennent pas part au débat et se retirent au moment du vote de la présente délibération,

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus se déclarant membres de l'association concernée par l'attribution de subvention ne prennent pas part au vote de la délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association "Picapon Solid'r" dans le cadre de sa participation en octobre 2024 à un trek d'orientation,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget Ville (nature 65748 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé").

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Etant précisé qu'aucun élu s'est déclaré membre de l'association "Picapon Solid'r"

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,


Nathalie CASTEL.